

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

#### **11. Ressources humaines – Convention avec le Centre de gestion de l'Ain pour la médecine de prévention**

La commune d'Ornex est adhérente au service de de médecine préventive du centre de gestion. Le décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale est venu modifier des dispositions qui nécessitent de mettre à jour la convention qui lie la commune avec le centre de gestion de l'Ain.

Figure notamment dans la convention la mise en place d'un psychologue pour la prise en charge des risques psychosociaux.

Par ailleurs, cette nouvelle convention introduit la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visite qui peuvent être proposées aux agents.

Le tarif de 80€ par visite reste inchangé.

Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence du service des ressources humaines de la commune.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la convention à passer avec le centre de gestion de l'Ain pour la médecine de prévention,
- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2022 et suivants.

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Jean-François OBEZ

Le Maire,  
J-F. OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022

Affiché le : 21 octobre 2022

